Demande de dérogation dans le cadre de l'article 4.6.3 du Brudalex - Section 2 "Produits à usage unique"

Pour une activité autre qu'un évènement lorsque le respect des délais ne peut être raisonnablement assuré (article 4.6.3§ 5 2°)

1. Préambule

Pour obtenir votre dérogation, vous devez argumenter que le respect des délais ne peut être raisonnablement assuré compte tenu des coûts et des modalités opérationnelles engendrés.

Il est possible de demander une dérogation pour :

- le service des boissons ;
- le service des aliments préparés ;
- l'accès à l'eau distribuée par réseau.

Il faudra proposer un plan progressif de mise en œuvre des interdictions qui ne peut dépasser le 1er janvier 2025.

En cas de problème lié à la qualité de l'eau de distribution, reportez-vous au formulaire Adhoc.

Conformément à l'article 14 des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973, nous vous rappelons qu'en cas de désaccord avec la décision de Bruxelles Environnement, vous pouvez introduire un recours en annulation auprès du Conseil d'État. Ce recours doit être introduit sous peine d'irrecevabilité dans les 60 jours à dater de la réception de la décision de Bruxelles Environnement. Le recours est introduit par une demande datée qui doit être signée par la partie requérante ou par un avocat. La requête doit porter l'intitulé "requête en annulation".

Si la partie requérante est une personne morale, il y a lieu de joindre une copie de ses statuts publiés et de ses statuts coordonnés en vigueur. Si la requête d'une personne morale n'est pas introduite par un avocat, il faut également produire la décision de l'organe de la personne morale habilité à former le recours, ainsi qu'une copie de l'acte de désignation de cet organe.

La requête est adressée au greffe du Conseil d'État, rue de la Science 33 à 1040 Bruxelles, soit sous pli recommandé à la poste, soit suivant la procédure électronique (via le site "e-Procédure").

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956

1. Demandeur

Nom de l'entité concernée :

(en toute lettre) : ……..

…….

Pour catégoriser votre entité :

veuillez cocher parmi les possibilités suivantes (liste déroulante – 1 choix possible

- Parlement ou Gouvernement régional
- Service public régional
- Organismes régionaux
- Intercommunales
- COCOM,
- Commune
- CPAS,
- ASBL communales,
- les associations chapitre XII
- Régie communale
- Zones de police,
- Établissements de culte, …
- Autre (Décrivez) :

……..
…….

Adresse siège social

Rue : …… Numéro : …… Bte : …...

Code postal : …… Commune : ……..

Personne de contact

Nom : …… Prénom : …….

Tél : ……... …… Email : ……

2. Implantation(s) concernée(s)

Si la situation est la même pour plusieurs implantations, alors indiquez les adresses des entités concernées en rajoutant les champs correspondants.

Si plus de 5 implantations sont concernées, veuillez uploader un document (.Word ou .PDF) reprenant les coordonnées précises des implantations.

1. Nom (ex : Bruxelles environnement – site du laboratoire du Jardin botanique Jean Massart) :
……..
……
Rue : …… Numéro : …… Bte : ……
Code postal : …… Commune : ……

2. Nom : ……
Rue : …… Numéro : …… Bte : ……
Code postal : …… Commune : ……

3. Nom :
……..
……
Rue : …… Numéro : …… Bte : ……
Code postal : …… Commune : ……

4. Nom :
……..
……
Rue : …… Numéro : …… Bte : ……
Code postal : …… Commune : ……

5. Nom :
……..
……
Rue : …… Numéro : …… Bte : ……
Code postal : …… Commune : ……

3. Les boissons ne sont pas servies avec de la vaisselle réutilisable

Listez les produits concernés et expliquez les raisons empêchant la conformité au Brudalex pour chaque implantation ?

……..
……

Facultatif : Up loader un schéma d'implantation permet de bien comprendre la situation.

Quelles sont les étapes nécessaires pour résoudre la situation ?

……..
……

……..
……

……..
……

Quel est le planning prévu ?

……..
……

A quelle date, la situation sera-t-elle conforme au Brudalex ?

……..
……

A quel stade de décision, se trouve votre programme de mise en conformité ?

……..
……

……..
……

4. Les repas ne sont pas servis avec de la vaisselle réutilisable

Listez les produits concernés et les expliquez les raisons empêchant la conformité au Brudalex pour chaque implantation ?

……..
……

……..
……

Facultatif : Up loader un schéma d'implantation permet de bien comprendre la situation.

Quelles sont les étapes nécessaires pour résoudre la situation ?

……..
……

……..
……

……..
……

Quel est le planning prévu ?

……..
……

A quelle date, la situation sera-t-elle conforme au Brudalex.

……..
……

A quel stade de décision, se trouve votre programme de mise en conformité ?

……..
……

5. Accès à l'eau distribuée

Décrivez la situation

……..
……

……..
……

Quelles sont les étapes nécessaires pour alimenter en eau de distribution l'implantation ?

……..
……

……..
……

Quel est le planning prévu ?

……..
……

A quelle date, la situation sera-t-elle conforme au Brudalex.

……..
……

A quel stade de décision, se trouve votre programme de mise en conformité ?

……..
……

Expliquer les mesures prises pour assurer la sécurité des usagers en attendant la mise en conformité :

……..
……

6. Compléments

Vous estimez que le formulaire ne vous permet pas de justifier la demande de dérogation. Expliquer pourquoi ?

……..
……

o Combien de documents allez-vous proposer comme preuves :

……..
……

Pour chaque preuve :

- Indiquez le nom de la preuve (Ex : facture du fournisseur X) :
  ……
  ……..……
- En quoi ce document prouve votre demande :

  ……
  ……..……

Veuillez uploader les pièces justificatives correspondantes (.PDF) ou indiquez le lien URL correspondant.

7. Signatures

Fonctionnaires Dirigeants ou personnes mandatées pour engager l'entité publique

Nom, prénom, fonction :

……
……..……

Nom, prénom, fonction :

……
……..……

Veuillez uploader en PDF la signature des fonctionnaires dirigeants